

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 19638**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Licence professionnelle Activités juridiques spécialité Droit du patrimoine

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Lorraine, Ministère de l'Enseignement Supérieur	Président de l'université de Lorraine, Recteur de l'académie, chancelier des universités

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

128 Droit, sciences politiques

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel a des activités diverses selon le secteur du patrimoine choisi.

En patrimoine financier, les activités consistent à analyser la situation financière d'un client et d'en assurer le suivi et la gestion afin que celui-ci puissent mener à bien ses projets.

Mais les activités peuvent s'exercer dans le développement local ou également dans le tourisme, dans les activités culturelles.

Maîtrise des outils de gestion permettant l'appréhension de la matière patrimoniale dans l'ensemble de ses débouchés.

Maîtrise des facteurs historiques culturels et artistiques permettant d'optimiser cette gestion

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'ensemble du secteur immobilier : privé (agences, administration de biens, syndics, etc...), social (public et privé), notarial et para-notarial ; la gestion patrimoniale ; les salles des ventes, galeries et antiquaires ; les métiers d'art ; les structures mécénales, les cabinets d'architecture, le secteur public et para-public : logement social, politique du logement, urbanisme, aménagement du territoire, musées, archives, affaires culturelles et patrimoniales, tourisme, médiation culturelle, etc...le tout, près de des administrations d'Etat et territoriale, et des organismes publics.

Assistants et conservateurs du patrimoine, des bibliothèques et des archives

Salariés d'office HLM

Agents immobiliers ou d'assurances

Gestionnaire du patrimoine

Collaborateurs d'architecte

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1802 : Développement local

C1206 : Gestion de clientèle bancaire

C1501 : Gérance immobilière

G1201 : Accompagnement de voyages, d'activités culturelles ou sportives

G1202 : Animation d'activités culturelles ou ludiques

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

UE 1 : 20 ECTS

Droit privé patrimonial

Droit public patrimonial

UE 2 : 10 ECTS

Histoire du patrimoine

UE 3 : 10 ECTS

Communication patrimoniale

UE 4 : -

Méthodologie

UE 5 : 10 ECTS

Stage ou activité en entreprise

UE6 : 10 ECTS

Projet tuteuré

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Jury d'enseignants et de professionnels, selon composition votée par le Conseil d'administration de l'Université de Lorraine

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17 novembre 1999 publié au JO du 24.11.1999, relatif à la licence professionnelle

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 5 juillet 2013 relatif aux habilitations de l'Université de Lorraine à délivrer des diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.insertion.univ-lorraine.fr>

Autres sources d'information :

Site de l'Université de Lorraine : www.univ-lorraine.fr > Etudier à l'UL> Offre de formation

[Université de Lorraine](#)

Lieu(x) de certification :

UNIVERSITE DE LORRAINE

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Faculté de Droit, sciences économiques et gestion à Nancy

Historique de la certification :